

est un commencement. Je le répète, faute de ne pouvoir marcher ni courir, on peut toujours se traîner. Nous espérons qu'avant que le bill soit adopté, vu les progrès de la science moderne, les découvertes de la médecine moderne et les connaissances des nouveaux économistes, le ministre qui a présenté ce bill saura, en quelque sorte, lui donner une injection et le vivifier.

M. J. H. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, certains membres de la Chambre peuvent s'étonner que je parle sur le gaz et le pétrole. Permettez-moi cependant d'informer immédiatement la Chambre que le gaz, surtout le gaz sec, intéresse vivement ma circonscription. Depuis six ans, l'industrie du gaz a fait surgir de nombreux établissement dans toute la région orientale de l'Alberta. A certains endroits, il y a beaucoup de pétrole. C'est pourquoi j'estime devoir participer au débat.

L'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) a demandé: "Pourquoi nous imposer cette mesure à 48 heures d'avis?" Les gens de ma circonscription et ceux de l'Alberta en général ne pensent pas sans doute que le gouvernement a imposé la mesure à qui que ce soit à 48 heures d'avis. La Commission Borden a fait une étude approfondie de l'industrie du gaz. Le discours du trône annonçait la création d'un office de l'énergie. Je ne vois pas comment l'honorable député peut prétendre qu'il n'a eu que 48 heures d'avis. Il me semble qu'il a eu au moins quatre mois.

L'honorable député ajoute que la question devrait être déferée à un comité. Il parle de la recommandation que renferme le premier rapport de la Commission Borden. Je suis sûr que cette question a fait l'objet d'une étude approfondie. Si on la déferait de nouveau à un comité, on ne ferait que répéter les mêmes choses qu'on a déjà dites.

La Commission royale Borden a été chargée d'examiner les méthodes qui serviraient davantage les intérêts du pays à l'égard de l'exportation de l'énergie et des sources d'énergie du Canada, les problèmes que comportait la question et le degré d'autorité qu'il y aurait avantage à conférer à un Office national de l'énergie. Bref, c'est ce que la Commission était censée étudier. On a aussi signalé que le rapport Borden renferme 34 recommandations. D'après certains préopinants, on n'aurait pas tenu compte du rapport Borden. Comme on l'a signalé, 23 des vœux ont été acceptés.

En établissant la Commission Borden, le gouvernement n'a pas dit nécessairement qu'il accepterait toutes les recommandations que présenterait la Commission. J'estime qu'on a examiné la question avec beaucoup de soin. Le ministre du Commerce (M. Churchill) mérite des félicitations pour avoir tant travaillé

[M. Winch.]

à la rédaction de ce bill. Je suis certes d'avis que les vœux du rapport Borden ressortent dans le libellé de ce bill.

D'abord l'Office de conservation de l'Alberta a déclaré qu'il a un excédent de gaz. L'Office de l'énergie devra donc étudier la question pour voir si le Canada a un excédent. Dans le rapport, je crois, on donne à entendre qu'il a un excédent. J'espère qu'on pourra sous peu exporter ce gaz. Toutefois, comme l'a signalé le ministre du Commerce, avant qu'on puisse exporter du gaz la Commission fédérale de l'énergie des États-Unis devra considérer la question de savoir si elle veut importer du gaz. Comme le ministre l'a signalé le 18 mai, on a fait beaucoup de travail avec la Commission fédérale de l'énergie des États-Unis pour élaborer un souple régime qui donne satisfaction aux deux parties. J'espère sincèrement que les choses s'arrangeront pour que nous exportions du gaz avant long-temps.

Certains estiment que l'Office de l'énergie, une fois institué, devrait réglementer exactement les bénéfices de l'industrie. A quiconque croit qu'un tel Office devrait réglementer exactement les bénéfices d'une industrie comportant tant de risques, puis-je déclarer qu'une telle méthode pourrait nuire au reste du Canada. En somme elle pourrait avoir pour effet de ralentir la mise en valeur de cette ressource naturelle qui est à l'origine de tant de richesses et dont le pays est si abondamment pourvu. On devra approfondir la question minutieusement avant de songer à réglementer exactement les bénéfices qu'une société pourrait faire. Quiconque a quelque expérience en ce qui concerne les puits de pétrole ou qui a assisté aux forages en Alberta, sait que l'opération comporte beaucoup de risque et beaucoup de dépenses, surtout lorsqu'on trouve des points secs.

Je ne vois aucune objection à imposer des droits de péage pour le pipe-line à gaz. Il me semble que c'est là une bonne mesure. A mon avis, ce procédé ne générera aucunement l'expansion de l'industrie en cause. Le gouvernement a prévu l'institution d'un office de l'énergie. Voilà encore, à mon avis, une excellente disposition. Cet office devra tenir compte des intérêts canadiens et les protéger. Je ne suis pas juriste, mais en consultant l'article 44 de la mesure à l'étude, qui traite des certificats de commodité et de sécurité publiques, à propos de l'aménagement et de l'exploitation des pipe-lines, je trouve le passage suivant:

44. Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, l'Office peut délivrer un certificat à l'égard d'un pipe-line ou d'une ligne internationale de transmission de force motrice si l'Office est convaincu que la commodité et la nécessité publiques requièrent présentement et requerront à